



**Commune de Belmont-sur-Lausanne**  
*Conseil Communal*

**Procès-verbal (PV) de la séance du CC du 08.10.2015 à la Grande Salle  
à 20h15**

Présidence : M. Alfred Roth  
Secrétaire : M. Jean-Marc Mayor

**Le Président M. A. Roth** ouvre la séance et salue les membres de la Municipalité, avec mention particulière à l'attention de Mme Greiner, nouvelle Municipale, ainsi que Mlle I. Fogoz, Secrétaire municipale.

Il salue également le public venu assister à notre séance.

Député excusé : M. Ph. Modoux

**Point 1 : Appel**

Avec 33 membres présents, le quorum est atteint.

**Personnes excusé(e)s** : Mme L. Boujon, Mme S. Brandle, M. Ph. Bugnon, M. L. Ciompi, M. G. De Pierri, Mme M. De Watteville, M. J.-C. Favre, M. M.-E. Favre, M. M. Gamboni, M. C. Guerin, M. M. Hirt, M. D. Kupper, Mme H. Lischer, M. R. Mettraux, M. E. Monsutti, M. J.-M. Pasche, M. C. Rasch, Mme A. Rechia, M. A. Rollo, M. C. Stutz, Mme C. Touati.

**Personnes absentes** : Mme L. Delisle, M. C. Novelli

**Acceptation de l'Ordre du jour**

**ORDRE DU JOUR**

- 1 **Appel**  
Acceptation de l'ordre du jour  
Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 25 juin 2015
- 2 **Communications du Bureau du Conseil**
- 3 **Assermentation de Mesdames Sandra Brughera et Sandrine Neven (\*)**
- 4 **Communications de la Municipalité**
- 5 **Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)**  
**Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)**

- 6 **Préavis N° 10-2015**  
**Convention Entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne**
- 7 **Préavis N° 11-2015**  
**Règlement du Conseil d'établissement des établissements primaire et secondaire de l'Entente intercommunale scolaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne**  
**Pour les deux préavis 10 & 11 :**  
**Commission Technique :** Mme C. Ernst, M. F. Guth, Mme M. Hirt (de la CCAR)  
**CCAR :** M. J.-C. Bartolacelli, Président, Mme C. Gygi, Mme M. Hirt, M. C. Rasch, M. C. Stutz  
**Commission des Finances :** M. J.-P. Bolay, Président, auditeur délégué de la CF
- 8 **Préavis N° 12-2015**  
**Ch. de Villars : remplacement conduite d'eau potable - préavis urgent -**  
**Commission Technique :** Mme C. Fischer, M. A. Trumic, M. R. Uldry  
**Commission des Finances :** M. J.-P. Bolay, Président, Mme L. Boujon, Mme C. Juillerat, M. M. Henchoz, M. J.-M. Pasche
- 9 **Nomination de la Commission de Gestion 2016 pour examen gestion et comptes 2015**
- 10 **Divers et propositions individuelles**

(\*) **Le Président A. Roth** précise que Mme S. Brughera s'appelle dorénavant Mme S. Gillard et Mme S. Neven s'appelle dorénavant Mme S. Rainotte.

**Vote :** l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**Acceptation du Procès-verbal de la séance du CC du 25.06.2015 :**

**M. J.-P. Chapalay**, p.7, point 11, signale qu'il faut lire : ..vu le faible **montant** en jeu...≠ montée. Il est remercié pour son observation.

**Vote :** le Procès-verbal est accepté à la majorité et 4 abstentions.

**Point 2**

**Communications du Bureau du Conseil**

**Le Président A. Roth** informe l'assemblée sur les différents entretiens qu'il a eu tant avec les membres du Bureau qu'avec d'autres personnes. Le 15 juillet, le Président a procédé à l'assermentation de Mme Nathalie Greiner, nouvelle Municipale. Le 15 septembre, il a participé avec le secrétaire M. J.-M. Mayor à un cours de formation VOTELEC en vue des prochaines élections fédérales. Le nombre de scrutateurs qui se sont annoncés pour le dépouillement étant encore insuffisant, le Président adresse encore un appel afin de compléter les effectifs.

**Point 3**

**Assermentation de Mmes Sandra Gillard et Sandrine Rainotte**

**Le Président** invite ces personnes à s'avancer vers lui, l'assemblée se lève, puis il procède à la lecture du texte officiel. Les deux nouvelles conseillères "promettent" et sont applaudies par l'assemblée.

Il se tourne ensuite vers M. le Syndic et lui donne la parole.

**Point 4 :**

**Communications de la Municipalité**

Veillez consulter le document annexé.

**Point 5 :**

**Communications de la CCU et de la CCAR  
CCU**

**Mme A. Zoia** n'a pas de communication.

**Le Président A. Roth** précise que **M. M.-E. Favre** a subi une importante opération qui s'est bien déroulée et adresse à notre collègue ses meilleurs voeux pour un prompt rétablissement.

**CCAR**

**Le Président J.-C. Bartolacelli** n'a pas de communication.

**Point 6 :**

**Préavis N° 10-2015**

**Convention Entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne**

**Mme C. Ernst** lit le rapport de la Commission technique

**Le Président A. Roth** ouvre ensuite la discussion

**M. J.-P. Chapalay** a relevé que, dans ses conclusions, la Commission technique chargée d'étudier ce préavis dit notamment "compte tenu de l'expertise préalable de juristes", il se demande si cette convention a réellement été soumise à des juristes, compte tenu du fait qu'il ne peut être apporté aucune modification à cette convention pas plus qu'au règlement objet du préavis suivant. Il demande de combien de personnes sera constitué le Bureau, ce en rapport avec l'interprétation de *l'article 6 Bureau de l'entente*.

**Mme C. Dupertuis, Municipale**, répond que le Bureau de l'entente sera constitué d'un représentant de la Municipalité des trois communes concernées, soit Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne, ainsi que d'un(e) secrétaire.

**M. J.-P. Chapalay**, par rapport à *l'article 21 Répartition et facturation des frais scolaires et paragraphe IV Facturation de l'annexe I* : observe que l'on a mélangé année civile, année précédente et année scolaire pour expliquer la manière de facturer.

En fonction de la fluctuation d'effectifs d'une année scolaire à l'autre, il demande si la facturation pour l'année civile est basée sur l'effectif au 31 décembre de l'année scolaire précédente pour janvier à juillet et pour août à décembre sur l'effectif au 31 décembre de l'année scolaire en cours, étant donné que la facture est transmise durant le 1er trimestre suivant l'année facturée ?

**Mme C. Dupertuis, Municipale** répond que la facturation se fait sur l'année écoulée, au 2ème semestre; il s'agit d'une demande de Pully. Mme la Municipale a fait confiance à des spécialistes concernant la rédaction de ce texte. Elle constate que jusqu'à ce jour, tout a bien fonctionné et part du principe que la même procédure peut être poursuivie.

**J.-C. Bartolacelli** précise que pour l'étude de ce texte, il n'y a pas eu d'honoraires de juristes, puisque **Mme M. Hirt**, juriste de profession a été sollicitée pour donner des conseils.

**M. J.-P. Chapalay** remercie mais reste dubitatif.

Sans autre question, **M. le Président A. Roth** relit les conclusions du préavis, puis procède au vote.

**Vote** : le préavis N° 10-2015 est accepté à l'unanimité.

**Point 7**

**Préavis N° 11-2015**

**Règlement du Conseil d'établissement des établissements primaire et secondaire de l'Entente intercommunale scolaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne**

**M. F. Guth** lit le rapport de la Commission technique

**M. le Président A. Roth** le remercie puis ouvre la discussion

**M. J.-P. Chapalay**, au sujet de *l'Organisation du Conseil d'établissement, à l'article 17 Désignation du Président, du Vice-président et du secrétaire "Le Conseil d'établissement désigne son Président et nomme son Vice-président parmi les membres du bureau de l'Entente PPB"*. Compte tenu des réponses obtenues précédemment, il constate que presque tout repose sur le Bureau de l'Entente PPB, qu'il y a de nombreuses charges, peu de répartition des tâches... et que trois personnes pour s'en occuper.

**Mme C. Dupertuis, Municipale** répond qu'il ne s'agit pas de tâches importantes. Si toutefois par rapport à l'organisation un autre membre devait être élu, le suppléant du Municipal concerné pourrait être amené à prendre ce travail en charge.

**M. J.-P. Chapalay** répète que le Président et le vice-Président du Conseil d'établissement sont choisis parmi le Bureau de l'entente PPB. Comme il y a trois membres, ces derniers auront une double charge, avec de nombreuses tâches, sans répartition de ces dernières.

**M. le Syndic G. Muheim** clarifie la situation en expliquant que le Bureau est constitué par les représentants des autorités des trois Municipalités. Le "secrétaire", qui est choisi hors Bureau, est assumé par la Direction des écoles qui prépare le travail; c'est l'administration communale. C'est la Direction d'établissement et la Municipalité (qu'il ne faut pas confondre avec une fonction de Municipal à Belmont).

Comme nous avons choisi le système d'un représentant par commune, il faut aussi en assumer les fonctions. M. le Syndic tient à rassurer son auditoire en précisant qu'un Conseil d'établissement ne va pas siéger tous les jours...

**M. J.-P. Chapalay** ne désire pas prolonger la discussion, considérant qu'il avait fait part de ses préoccupations.

Sans autre question, **M. le Président A. Roth** relit les conclusions du préavis, puis procède au vote.

**Vote** : le préavis N° 11-2015 est accepté à l'unanimité.

## **Point 8**

### **Préavis N° 12-2015**

#### **Ch. de Villars : remplacement conduite d'eau potable - préavis urgent -**

**M. R. Uldry** lit le rapport de la Commission technique

**M. J.-P. Bolay** lit le rapport de la Commission des finances

**M. le Président A. Roth** ouvre ensuite la discussion

**M. P. Girard** demande, compte tenu qu'il s'agit d'une conduite de 130 m. datant des années 1960, si nous avons une idée du métré des autres conduites du même âge sur la commune, vu qu'il constate un prix d'environ CHF 1'000,-- pour le mètre courant pour les remplacer, ce qui nous permettrait de connaître le coût de leur remplacement ces prochaines années.

**M. P. Michelet, Municipal**, répond qu'une évaluation a été faite concernant les zones qui posent problème. Il rappelle que ce ne sont pas les plus vieilles conduites qui sont les plus fragiles. Ce qui signifie que les conduites d'environ 40 ans, posées dans les années 1970 sont constituées d'éléments qui ont mal vieilli, contrairement à celles en fonte qui ont 50 ou 60 ans et qui sont encore en bon état. Pour avoir une vue d'ensemble de tous ces éléments, nous avons pris une moyenne entre les plus récentes et les plus anciennes, qui ont environ 60 ans. Ceci représente environ 4800 m. de conduites à changer, pour un investissement de l'ordre de CHF 4,5 à 5 millions. Toutefois, ces changements de conduites seront toujours intégrés à des travaux, notamment ceux qui se feront à la Rte

des Monts-de-Lavaux, ainsi qu'aux Chaffaises où nous savons que nous avons des conduites en mauvais état. Nous profitons de ces travaux pour les changer. Le cas du Ch. de Villars, est exceptionnel, par le fait que cette conduite est indispensable et doit être maintenue en cas de problème sur les conduites en éternit qui traversent la forêt de Malatête pour rejoindre le réservoir de la Métraude. Sans autre question, **M. le Président A. Roth** relit les conclusions du préavis, puis procède au vote.

**Vote** : le préavis N° 12-2015 est accepté à l'unanimité.

## **Point 9**

### **Nomination de la Commission de Gestion 2016 pour examen gestion et comptes 2015**

La parole est donnée à son Président, **M. J.-P. Chapalay**, qui rappelle quelle était la composition de la CG :

M. J.-P. Chapalay, Président,  
Mme M. De Watteville  
Mme V. Rodondi  
M. C. Marrel  
M. N. Megias

Mme V. Rodondi est au Bureau du CC et peut être remplacée par M. C. Dupertuis, qui accepte.

Mme M. De Watteville a des horaires peu compatibles avec ceux de la CG et a des soucis avec ses parents âgés. Si possible, elle désire être relevée de ses fonctions au sein de la CG.

En ce qui le concerne, M. le Président J.-P. Chapalay informe l'assemblée qu'il ne se représentera pas au prochain CC et qu'il offre volontiers sa place.

**M. N. Megias** : se représente

**M. C. Marrel** : ne désire pas continuer au sein de la CG. Toutefois, il a contacté Mme S. Rainotte qui a accepté de lui succéder.

L'assemblée applaudit.

**Le Président A. Roth** fait encore un appel pour d'autres candidatures. Sans réponse, il sollicite M. J.-P. Chapalay afin qu'il poursuive encore une année.

**M. J.-P. Chapalay** répond avec humour et accepte la fonction pour une année encore.

En ce qui concerne l'éventuel remplacement de Mme M. De Watteville, le Président A. Roth précise qu'elle sera contactée afin de trouver avec elle la meilleure solution. M. J.-P. Chapalay est d'accord avec cette proposition, ne désirant pas mettre Mme M. De Watteville dans une mauvaise posture.

## **Point 10**

### **Divers et propositions individuelles**

**M. J.-P. Bolay** remercie **M. le Municipal Ph. Michelet** d'avoir donné suite à sa demande pour refaire le goudron sur le débouché du Ch. du Pâquis sur la Rte des Monts-de-Lavaux.

Dans la zone du chantier Arnier II, constatant que de nombreux arbres avaient été abattus, il demande à **Mme la Municipale C. Schiesser** si, dans le cadre du Règlement

des constructions, il y a des exigences pour les nouveaux propriétaires de planter à nouveau des arbres sur ce terrain.

**Mme C. Schiesser, Municipale**, répond par l'affirmative : il doit y avoir un arbre pour chaque 200 m<sup>2</sup> de parcelle. Dans le dossier de mise à l'enquête, il est prévu de planter un nouveau verger près de la place de jeux, ainsi que de la verdure.

**M. J.-P. Vallotton** étant lui-même fournisseur d'électricité, il demande quel sera le prix de rachat.

**M. Ph. Michelet, Municipal**, répond qu'il se produit actuellement un grand mouvement par rapport au rachat d'électricité lié aux énergies renouvelables telles que l'éolien, le photovoltaïque ou l'hydraulique. Nous avons, dans le cadre des distributeurs d'électricité et de Romande Energie harmonisé nos modes de faire et nous avons un rachat qui va se faire hors périmètre de ce qui est repris par Swissgrid. En effet il y a des contrats Swissgrid pour reprendre les énergies renouvelables à des prix coûtants variables. Aujourd'hui, ceux qui n'ont pas de contrat et qui seront repris, seront rétribués à CHF 0,94 le kWh. Nous avons dans le Canton de Vaud une législation à ce sujet.

Les décomptes doivent être faits différemment. Nous avons des propositions, en cours de validation, entre les différents distributeurs, de manière à établir des décomptes intéressants qui ne génèrent pas des coûts administratifs supérieurs à ceux dont les producteurs pourraient bénéficier. Le montant sera publié sur le site Internet de la Commune, de manière à ce que chaque producteur puisse connaître les détails de la procédure.

De plus, chacun bénéficiera d'un contrat sur lequel seront détaillées les modalités de reprise.

Sans autre proposition, **M. le Président A. Roth** fait un rappel.

Il rappelle aux membres du Conseil communal de signaler au secrétaire du CC leurs disponibilités pour les dépouillements des votations des 18.10.2015 et 08.11.2015.

Il est 21h45, le Président lève la séance, remercie chacune et chacun pour son engagement et souhaite à toutes les personnes présentes une agréable fin de soirée et un bon retour dans leur foyer.

Pour le Bureau du Conseil Communal

A. Roth

Jean-Marc Mayor

Le Président

Le secrétaire